

Communiqué de presse du 28 janvier 2011

Les associations dans le domaine de la pédiatrie mettent en garde contre le nouveau système de financement hospitalier (SwissDRG)

## **Les forfaits par cas nuisent à la qualité de la médecine pédiatrique suisse**

**Le financement hospitalier sur la base de forfaits par cas prévu à partir de 2012 (SwissDRG) met en danger la qualité de la médecine pédiatrique suisse. Elle remet en question le soin et le traitement à l'hôpital adapté à l'âge de l'enfant ou de l'adolescent. Kind & Spital, Allkids, le Netzwerk Kinderrechte Schweiz et neuf autres associations dans le domaine de la pédiatrie demandent des garanties financières fermes pour la prise en charge des enfants et adolescents dans les hôpitaux suisses.**

L'introduction des forfaits par cas prévue dans le système de la santé suisse ne tient pas compte des besoins en temps plus élevés pour l'encadrement et le soin des enfants et adolescents. Par conséquent, la médecine pédiatrique stationnaire devrait faire face à un financement insuffisant permanent. Ceci entraînerait une perte considérable de la qualité des soins, une réduction du personnel et une nette diminution de l'aide et du soutien procurés aux familles des enfants malades. Kind & Spital, Allkids, le Netzwerk Kinderrechte Schweiz et neuf autres associations pédiatriques et associations des parents tirent la sonnette d'alarme face à cette évolution dangereuse.

Les frais de personnel dans les hôpitaux pour enfants sont de 20 à 30 % supérieurs à ceux des hôpitaux pour adultes. Les enfants ont besoin d'être plus intensément préparés, soignés et encadrés que les adultes. Les forfaits par cas ne tiennent pas suffisamment compte de ces investissements en temps supplémentaires.

La motion 10.3844 pédiatrie et DRG qui a été soumise par la Conseillère nationale Bea Heim et 16 autres co-signataires sur la base de l'argumentaire de Kind & Spital, n'a malheureusement pas été approuvée par le Conseil Fédéral qui a recommandé le rejet de la motion au Conseil National. Dans une prise de position, les associations pédiatriques et les associations des parents mettent expressément en garde contre les suites négatives que provoquerait l'introduction des forfaits par cas (SwissDRG), tels que prévus aujourd'hui, pour les hôpitaux pédiatriques et les cliniques pour enfants. Dans leur prise de position, adressée au Conseiller Fédéral Didier Burkhalter et aux chambres fédérales, elles demandent des garanties financières fermes pour assurer la continuité dans les soins holistiques et adaptés aux enfants et à leurs familles au-delà de la limite 2012.

### **Note de la rédaction :**

En annexe, vous trouverez la prise de position et d'autres détails utiles.

### **Pour plus d'informations :**

Dr. Conrad E. Müller, CEO Universitäts-Kinderspital beider Basel (UKBB),  
Président Allkids, E-Mail [conrad.mueller@ukbb.ch](mailto:conrad.mueller@ukbb.ch)

## **Kind &Spital**

Nous nous engageons dans la défense des droits des enfants et adolescents dans les services de soins. Notre objectif est d'améliorer les conditions physiques et psychologiques des enfants et adolescents pendant leur séjour à l'hôpital. Le travail de notre association à but non lucratif s'appuie sur la Charte Européenne de l'Enfant hospitalisé qui a été élaborée en 1988 en collaboration avec des associations partenaires dans de nombreux pays européens.

## **Allkids**

Allkids (l'alliance suisse des hôpitaux pour enfants) fut fondée en décembre 2009 par les trois hôpitaux pédiatriques autonomes en Suisse : le Ostschweizer Kinderspital à St-Gall, l'hôpital pédiatrique universitaire de Zurich, l'hôpital pédiatrique universitaire des deux Bâles. Notre but est de faire connaître et de soutenir les besoins et demandes de la médecine pédiatrique dans les commissions politiques et de la santé.

## **Netzwerk Kinderrechte Schweiz**

Le Netzwerk Kinderrechte Schweiz (réseau suisse défendant les droits des enfants) regroupe une cinquantaine d'associations qui travaillent dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse en Suisse. Ensemble, nous nous engageons pour la promotion des droits des enfants et pour le respect de la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU.